
Assemblée générale 2020

Rapport moral et d'activité

Chers amis adhérents de l'ASSACT SG, bonjour

Notre assemblée générale se tiendra cette année par conférence téléphonique. D'où ce rapport d'activité par écrit.

Au cours de 2019, nous nous sommes préparés à l'élection d'un représentant des actionnaires salariés au Conseil d'Administration de la Société Générale. Une disposition obtenue de haute lutte par votre association, à l'occasion de la discussion de la loi Pacte. En application de cette loi, la Société Générale, lors de son assemblée générale du 19 mai, va soumettre au vote la modification de ses statuts pour permettre une telle représentation. Comme demandé dans notre dernier bulletin, même si l'assemblée générale de la Société Générale se tiendra à huis-clos, nous vous invitons à utiliser votre possibilité de vote à distance pour vous exprimer massivement en faveur de cette disposition.

Le processus électoral se déroulera en 2 temps : premier tour à l'automne 2020. Deuxième tour : les 2 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix seront présentés à l'assemblée générale de 2021 qui effectuera le choix final. Le collègue électoral sera composé de tous les détenteurs d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de travail, que ceux-ci soient encore en activité ou retraités. Vote sur la base d'un droit pour chaque action Société Générale détenue.

Unique association d'actionnaires salariés et anciens salariés de la Société Générale, il est dans la nature même de l'ASSACT SG d'assurer une représentation patrimoniale de ses adhérents. Cette représentation ne peut pas être laissée à des organisations syndicales dont ce n'est ni le mandat ni le domaine d'expertise. Elles représentent les seuls salariés dans la négociation des rémunérations et des conditions d'emploi. Particulièrement actifs durant cette campagne, nous appellerons à la mobilisation de l'ensemble de nos adhérents pour voter en faveur des collègues en activité soutenus par notre association.

Comme prévu, votre association a récemment rencontré Frédéric Oudéa, Directeur Général du Groupe. L'entretien a essentiellement porté sur la

situation actuelle. Nous le remercions vivement de sa disponibilité dans de telles circonstances. Prenant acte des injonctions de la Banque Centrale Européenne et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en France, de ne pas servir de dividende au titre de 2019, Frédéric Oudéa a reconnu qu'il s'agissait là « *d'une mauvaise nouvelle pour les investisseurs* ». En particulier les fidèles actionnaires salariés et retraités. Car, nous le savons, ce dividende est un véritable complément de revenu pour la plupart d'entre eux... donc d'entre nous.

Alors qu'elle avait retrouvé une certaine dynamique, l'action Société Générale a fortement chuté ces dernières semaines pour osciller autour de 13 euros, son plus bas historique. Frédéric Oudéa nous a informés que le Groupe réfléchirait à l'automne, en fonction de la situation économique et financière, à une possible distribution exceptionnelle ou au versement d'un acompte sur l'exercice 2020.

À la suite de l'assemblée générale, votre association procédera au renouvellement de son Conseil. À ce sujet, je serais reconnaissant aux actifs les plus nombreux de nous rejoindre. Je souhaite, en effet, accueillir un plus grand nombre d'adhérents en activité.

N'hésitez pas à me contacter au 01 56 37 32 90

assact.sg@laposte.net

Je vous en remercie par avance et, dans cette attente, vous souhaite de rester prudents et de vous garder en bonne santé.

Patrick Pagni
Président

Commentaires

Le Bureau et l'ensemble des administrateurs espèrent que la présente lettre vous trouvera en parfaite santé. Nous n'épilouterons pas sur l'épisode inédit de confinement que nous vivons tous en ce moment : la majorité des salariés du Groupe en télétravail depuis leur domicile ; des agences ouvertes mais ne pouvant recevoir de clients ; nos collègues retraités confinés à leur domicile, ... Et, à ce jour nul ne sait exactement comment ni quand nous allons nous « déconfiner » totalement.

L'ASSACT SG, comme les autres associations de la

Maison, essaie d'optimiser ses activités sachant qu'aucun d'entre nous n'a pu aller à notre Siège de la rue de Rome depuis plus d'un mois. C'est pourquoi nous vous demandons votre indulgence pour une convocation à notre Assemblée générale annuelle quelque peu inhabituelle. L'AG ne pouvant se dérouler « en présentiel », nous avons opté pour la solution de l'audioconférence. Les modalités de participation, au demeurant fort simples, sont décrites dans le formulaire de convocation. N'hésitez pas à nous appeler au 01 56 37 32 90 pour tout éclaircissement.

L'intégralité des documents qui sont remis habituellement aux adhérents présents à l'AG (rapport moral, rapport financier, rapport de la commission de contrôle des comptes, ...) vous seront adressés sous format électronique sur simple demande.

Enfin, nous vous présentons nos remerciements pour votre participation à cette Assemblée générale en mode inhabituel. Ceci étant, en procédant de la sorte, nous allons au-delà des modalités mises en place par le Gouvernement pour les sociétés cotées. En effet, si les AG telles que celle de la Société Générale se tiendront à huis-clos, comme le rappelle le Président Pagni, nous avons opté pour une réunion par téléphone. Vous comprendrez que nous ne pourrons pas publier dès le 19 mai au soir les résultats définitifs car, ne pouvant aller rue de Rome récupérer les pouvoirs envoyés par voie postale, nous ne serons pas, à cette date, en mesure de les comptabiliser.

Serge Blanc
Secrétaire général

Extrait du rapport financier

1. Du côté des dépenses

Le Compte de Résultat 2019 fait apparaître une réduction globale de la dépense de 5 209 € par rapport à celui de 2018. Le coût d'accompagnement de notre communication qui double globalement s'explique par une facturation qui ne correspondait qu'à 6 mois de prestation en 2018, *versus* une année pleine 2019.

La réduction de la dépense sur 2019 est le fruit d'une maîtrise globale des dépenses. De plus, des dépenses exceptionnelles liées aux élections des Administrateurs SG en 2018 n'ont pas existé en 2019. Cependant, 2020 sera à nouveau une année électorale. En l'absence d'éléments nous permettant

d'en évaluer les coûts, elles n'ont pas été intégrées dans notre budget 2020.

2. Du côté des recettes

a) Cotisations

La perte nette d'une cinquantaine d'adhérents (décès) entraîne un tassement de nos recettes de cotisations de l'ordre de 11%. Cette baisse importante nous conduit à réfléchir à une campagne massive de recrutement auprès de nos collègues, mais aussi à une évolution de la tarification pour préparer l'année électorale source de frais importants. Le Conseil d'Administration propose de porter la cotisation à 25 € pour les nouveaux adhérents. Cet effort collectif devrait nous permettre d'enregistrer une recette complémentaire.

b) Le portefeuille

Le portefeuille d'actions géré en bon père de famille, a généré les dividendes de 2019. Dans un souci de sécuriser nos disponibilités au vu des dépenses prévisibles en 2020, le conseil ayant pris la décision de vendre pour 30 000 € de titres-vifs, a pu profiter de la belle évolution des marchés de 2019 au moment de leur cession.

c) Les intérêts du compte sur livret

Déjà faibles en 2018, le montant des intérêts perçus sur le compte sur livret s'effondre et ne nous laisse peu d'espoir d'évolution très significative au regard de la stagnation de la courbe des taux. Le fruit des cessions de titres de décembre 2019 a été placé sur le livret.

Conclusion

Je remercie sincèrement au nom du Conseil, et de l'ensemble des adhérents, mon prédécesseur Dominique Brogly et Marie-Thérèse Amodéo, trésorière adjointe, pour le travail et le suivi actif voire quotidien de ces comptes qui nous ont permis d'optimiser avec efficacité et sagesse nos moyens limités sur l'année 2019.

L'année 2020 devra être abordée avec prudence dans un contexte budgétaire structurellement déficitaire et un portefeuille boursier fortement affecté par la crise sanitaire que nous vivons. Et ce, alors même que nous aurons potentiellement besoin d'engager des frais de campagne pour les élections d'un administrateur salarié ou d'une administratrice salariée au Conseil d'Administration de la Société Générale selon les modalités décrites plus haut par le Président Pagni.

Philippe Séguy
Trésorier